

**ARRETE N° n° 24-55 DONNANT DELEGATION
A M.Thomas VATEL
Conseiller départemental en charge de la Sécurité**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à M.Thomas VATEL, aux fins de signer le Contrat Rural (CoR) le 2 décembre 2024.

ARTICLE 2 : M.Thomas VATEL fait appel à la Direction Générale des Services pour l'exercice de cette délégation et en rend compte à la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

29 NOV. 2024



Marie-Christine CAVECCHI